

**ARRETE n° HC 918 DIRAJ/BAJC/gv du 20 septembre 2023
fixant la liste des médecins agréés de la fonction
publique des communes, des groupements de
communes et de leurs établissements publics
administratifs**

Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française,
officier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004
modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie
française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004
complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée
portant statut général des fonctionnaires des communes et
des groupements de communes de la Polynésie française
ainsi que de leurs établissements publics administratifs et
notamment ses articles 10, 42 et 72-1 ;

Vu le décret n° 2011-1040 du 29 août 2011 fixant les
règles communes applicables aux fonctionnaires des
communes et des groupements de communes de la Polynésie
française ainsi que de leurs établissements publics
administratifs, notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté n° 1110 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant
les règles d'organisation et de fonctionnement de la médecine
professionnelle, du comité médical et de la commission des
réformes ;

Vu les candidatures des médecins remplissant les
conditions d'inscription sur la liste des médecins agréés de la
fonction publique des communes, des groupements de
communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Sur proposition du secrétaire général,

Arrête :

Article 1er. — Sont désignés en qualité de médecins agréés
auprès des communes, des groupements de communes et de
leurs établissements publics pour procéder notamment aux
expertises, aux visites d'embauche et contre-visites, les
praticiens ci-après :

Archipels des îles du vent

TAIARAPU-EST

Médecine générale

DIMIER Jean-Luc	Pk 59,1 c/mer Taravao	tél : 40 57 74 40
PENANHOAT Marania	Immeuble Tauhere route de Teahupoo	tél : 40 57 42 96

FAAA

Médecine générale

NGUYEN NGOC Philippe Huy	Immeuble Air Tahiti FAAA BP 130270 - 98718 PUNAAUIA	tél : 40 80 00 80 87 77 75 3
--------------------------	--	---------------------------------

MAHINA

Médecine générale

BELJOUANI Stéphane	Route de la pointe Vénus	tél : 40 48 26 50
--------------------	--------------------------	-------------------

MOOREA

Médecine générale

BUONAMINI Sabrina	Pk 30,5 c/montagne Haapiti	tél : 40 56 15 55
GARLING Jessica	PK 5,5 c/montagne Maharepa	tél : 40 56 30 31

PAEA

Médecine spécialisée

Psychiatrie

JOFFROY Amélie, Emeline	Pk 23,7 c/mer centre Totoe Beach Paea	tél : 89 54 17 43
-------------------------	---------------------------------------	-------------------

PAPARA

Médecine générale

PROYART Denis	Pk 38,3 C/montagne	tél : 40 57 35 88
---------------	--------------------	-------------------

PAPEETE

Médecine générale

GAUTHIER Juliane	Clinique de Mamao 1 ^{er} étage	tél : 40 50 69 00 89 68 73 08
------------------	--	----------------------------------

NOUANESGENSY Vodareth	Immeuble Vigor 137 cours de l'union sacrée	tél : 40 43 41 52
-----------------------	---	-------------------

RAULT Jean-Marie	Centre médical Prince Hinoi rez de chaussée	tél : 40 57 67 57 87 77 20 35
------------------	--	----------------------------------

NAUTA Solène	Immeuble de la Banque de Tahiti En face du marché de Papeete 2 ^{ème} étage, ascenseur B, porte 2.1	tél : 89 54 83 88
--------------	---	-------------------

Médecine spécialisée

Endocrinologie/Diabétologie/Maladies de la nutrition et métabolismes

BOISSIN Jean-Louis	Cabinet médical 38 rue Lagarde immeuble AXA	tél : 40 43 96 84
--------------------	--	-------------------

Pneumologie

BOUYAD AGHA Redouane	Clinique Paofai	tél : 40 46 19 20
----------------------	-----------------	-------------------

Gastro-entérologie, oncologie, médecine interne

BRONSTEIN Jean-Ariel	Clinique Cardella	tél : 40 46 04 15
----------------------	-------------------	-------------------

Praticien hospitalier

CAPRASSE Philippe	Immeuble LeCaille 1 ^{er} étage, Fare Ute, Papeete	tél : 87 47 43 25
-------------------	---	-------------------

Radiologie

SABBAH Patrick	Rue Lagarde	tél : 87 74 70 26
----------------	-------------	-------------------

PIRAE

Médecine générale

COLLEUIL Marc	Centre médical Nahoata	tél : 40 43 73 91
MALAPER Jean-Paul	Cabinet médical Nahoata	tél : 40 50 70 70
NOUANSENGSY Nanethilda	Immeuble Van Bastolaer rue Afarerii	tél : 40 43 50 68
CHIU Philippe	722 rue Afarerii	tél : 40 85 13 23
JACQUOT Alaric	Immeuble le BIHAN 2 ^{ème} étage BP 51493 PIRAE	tél : 89 40 90 09

Archipels des îles sous le Vent

BORA BORA

Médecine générale

ROUSSANALY Azad	cabinet médical de Nunue	tél : 40 67 77 95
DUVAL François	cabinet médical de Nunue	tél : 40 67 67 07

Médecine générale/spécialiséeAllergologie, Gériatrie

LOPEZ DE EGUILAZ Maria	BP 266 Vaitape Nunue	tél : 40 60 36 36
------------------------	----------------------	-------------------

HUAHINE

Médecine générale

MOTYKA Pascal	Fare	tél : 40 68 82 20
---------------	------	-------------------

RAIATEA

Médecine générale

BATAILLON Bruno	Cabinet médical d'Uturoa	tél : 40 66 34 55
MICHEL Christelle	Cabinet médical d'Uturoa	tél : 40 66 23 01
DIOCHIN Pascal	Avera Taputapuatea BP 1447	tél : 87 73 90 16 40 66 47 90

Médecine spécialiséeRadiologie

SABBAH Patrick	Uturoa Bora Bora	tél : 87 74 70 26 tél : 87 72 01 00
----------------	---------------------	--

Archipels des îles Australes

Rurutu

Médecine générale

VIGNERON Charlotte	Centre médical de Moerai	tél : 40 93 04 40
--------------------	--------------------------	-------------------

Art. 2.— Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-2 du code de la justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre le présent arrêté, dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Art. 3.— Le secrétaire général du haut-commissariat et la directrice de la réglementation et des affaires juridiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française et notifié aux intéressés.

Fait à Papeete, le 20 septembre 2023.

Pour le haut-commissaire
et par délégation :
*Le secrétaire général
du haut-commissariat,*
Eric REQUET.

**ARRETE n° HC 919 DIRAJ/BAJC du 20 septembre 2023
relatif aux formations des sapeurs-pompiers
professionnels de la fonction publique des communes
de Polynésie française**

Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française,
officier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'ordonnance n° 2006-173 du 15 février 2006 portant actualisation du droit applicable en matière de sécurité civile en Polynésie française ;

Vu le décret n° 2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté n° 1088 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant les modalités d'organisation des formations ouvertes aux fonctionnaires des communes, des groupements de communes ou de leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté n° 1116 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois "conception et encadrement" ;

Vu l'arrêté n° 1117 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier fixant le statut particulier du cadre d'emplois "maîtrise" ;